



Compte rendu

Section spécialisée Action sociale du CTM

6 mai 2021

La section spécialisée Action sociale du comité technique ministériel (CT-AS) s'est réunie le 6 mai 2021 sous la présidence de Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef de service des ressources humaines, accompagnée notamment de Virginie Farjot, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, de Servane Gilliers-Van Reysel, son adjointe, d'Armelle Falaschi, cheffe du bureau d'action sanitaire et sociale (BASS), de Stève Bermond, son adjoint et de Frédérique Renard, cheffe du pôle « action sociale ».

L'Alliance du Trèfle était représentée par Franck Cayssials, Claudine Grosshaeny et Annick Pinard.

Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Une déclaration intersyndicale relative au projet de mutualisation des spectacles de Noël dans les départements et au rôle des ASMA départementales est lue (voir la déclaration)

L'Alliance du Trèfle fait la déclaration suivante :

L'Alliance du Trèfle se réjouit de la tenue de ce premier Comité technique ministériel d'Action sociale (CT-AS) de l'année qu'elle appelait de ses vœux pour tenter combler le vide de l'année 2020. Certes, la crise sanitaire peut éventuellement justifier l'absence de CT-AS en 2020, mais elle a indéniablement rendu plus prégnants les problèmes sociaux dont nous sommes censés débattre. Elle espère qu'il sera suivi en fin d'année d'un second où sera traité l'important sujet du renouvellement des conventions avec les mutuelles pour la protection sociale complémentaire.

Un autre sujet nous semble urgent et mériterait d'être traité au prochain CT-AS : celui de la réévaluation des tranches de quotient familial (QF) des prestations réglementées qui n'ont pas évolué depuis bon nombre d'années et menacent d'exclure du périmètre des aides, la quasi-totalité des agents du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Aussi nous nous permettons, en association avec nos collègues de l'UNSA et de la CFDT, de demander que soit réuni rapidement un groupe de travail pour travailler à la réévaluation de ces tranches.

Nadine Richard-Péjus tient à affirmer que l'action sociale est une préoccupation du ministère et que durant la crise sanitaire, elle a maintenu le contact avec les organisations syndicales, même si les CTAS n'ont pu se tenir. Elle félicite ses équipes et en particulier les assistantes de service social pour leur implication.



Les équipes de l'action sociale ont connu en quelques mois un profond renouvellement et elle laisse se présenter les nouveaux arrivants :

- Virginie Farjot, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, arrivée en février 2021,
- Armelle Falaschi, cheffe du BASS, arrivée courant 2020,
- Stève Bermond, adjoint à la cheffe du BASS, arrivé en janvier 2020,
- Frédérique Renard, cheffe du pôle action sociale, arrivée en avril 2021.

Servane Gilliers-Van Reysel assure la permanence sur ce sujet.

Points à l'ordre du jour

1. Approbation du PV du CTAS du 26 novembre 2019

Le procès verbal de la réunion du 26 novembre 2019 est approuvé.

2. Bilan des secours alloués en 2020

Armelle Falaschi présente, à la place de Monique Lenfant, conseillère technique nationale, retenue dans une autre réunion, un rapide bilan des prestations et des secours (aides financières ponctuelles non remboursables) versés en 2020 (voir le document).

Il y a eu 242 secours accordés, ce qui constitue une forte diminution (20 %) tant en montant qu'en nombre par rapport à la même période en 2019.

On constate une augmentation des secours relatifs à un problème de budget (surendettement ou difficulté financière ponctuelle avec des charges fixes et des dépenses imprévisibles pendant la crise), tandis que les autres motifs sont soit stables (travail), soit en baisse (maladie, famille, logement), la crise sanitaire ayant ralenti les déménagements, reporté certaines interventions médicales et différé certains divorces.

Les dossiers liés à des événements exceptionnels sont en baisse, mais sur 13 demandes, 12 sont liées à des décès.

Les commissions des secours n'ont pas pu se réunir en 2020, les décisions ont cependant été prises, au fil de l'eau, dans la transparence avec les membres de la commission.

Depuis avril 2021, deux réunions de la commission ont pu se tenir en distanciel.

Les organisations syndicales insistent :

- sur l'utilité d'informer à nouveaux les agents de l'existence de ce dispositif et de l'existence d'aides remboursables versées par l'ASMA,
- sur la nécessité de relever le montant plafond des secours (2 000 euros),
- sur la difficultés que provoquent les retenues sur salaires pratiquées sans ménagement, ni étalement satisfaisant.

L'Alliance du Trèfle salue l'investissement des assistants de service sociaux et du BASS pendant la crise pour venir en aide aux agents, et appuie la demande de l'UNSA de définir pour chaque secteur du ministère un ratio « demandes de secours/effectifs », afin de repérer et d'aider le cas échéant les secteurs les plus impactés.

Nadine Richard-Péjus retient la nécessité d'un axe de communication sur l'existence des secours à la sortie du confinement.

La revalorisation du plafond de 2 000€ est à documenter.

3. ASMA nationale : bilan du budget 2020 et prévisionnel 2021

Eric Garberoglio, président de l'ASMA, présente le bilan de l'action de l'ASMA en 2020 qui s'inscrit dans la continuité des mandats précédents (voir le document) et remercie le ministère pour le maintien de la subvention.

Les principaux points sont :

- la mise en place d'un Conseil Social Économique en 2020,
- l'élaboration d'un règlement intérieur pour tous les agents (mis à disposition et salariés),
- la mise en place du RGPD au premier trimestre 2020 sous la responsabilité du président,
- le déménagement des archives de l'ASMA, très favorablement impactées par la réduction à 3 ans, plus l'année en cours, du délai de conservation des données personnelles des agents du ministère,
- la rencontre avec les organismes sous convention avec l'ASMA (ANSES/ASP/IFCE/INRAE) (il souhaite un comité de suivi de ces conventions et sollicite l'appui du BASS en cas de conventions locales à problèmes),
- la rencontre avec la secrétaire générale du ministère.

Mais l'événement capital a été la crise sanitaire qui a réduit les activités de l'association (annulation des rencontres sportives, diminution des colonies de vacances, report des voyages), L'ensemble du personnel de l'ASMA a été placé en télétravail et la forte baisse des activités n'a pas provoqué une baisse de leur travail, car il a fallu gérer les annulations.

L'ASMA a remboursé les agents du ministère en cas d'annulation, alors qu'elle a accepté des avoirs de la part des professionnel du tourisme.

Il laisse ensuite Philippe Chapelon, trésorier de l'ASMA, présenter le budget 2020 et le prévisionnel 2021 (voir les documents).

L'année 2020 se caractérise par une très forte diminution des charges et une diminution des produits, le bilan s'établit à 3,9 millions d'euros, son résultat à 907 000 euros, ce qui représente un forte augmentation du fond de roulement qui frôle les 2,5 millions d'euros, la subvention du ministère restant maintenue à 3,2 millions d'euros .

Seul le secteur « séjour » a connu un niveau normal (320 000 €) tandis que les centres de vacances dégringolaient de 700 000 à 220 000 €, les voyages de 70 000 à 27 000 €, et la culture de 60 000 à 17 000€, le secteur sportif tombant à 0.

Au niveau des charges, on constate une forte diminution des frais de déplacement (50%) et même des salaires versés. En outre faute de justificatifs, les subventions à une dizaine d'ASMA départementales n'ont pas été versées.

Pour 2021, il est prévu une augmentation de 6 % du budget des commissions qui se traduira par un déficit de 75 000 euros, une réduction du fonds de roulement qui passera progressivement de 50 % à 30 %, ce qui représentera encore 4 mois de trésorerie, et une évolution des bornes et des taux attachés au Quotient Familial (QF). Une proposition de QF linéaire va être débattue en groupe de travail pour mieux subventionner les petits QF et utiliser une partie du fonds de roulement.

Nadine Richard-Péjus confirme la reconduction de la subvention qui traduit la volonté du MAA de mieux accompagner les agents qui seront en difficulté avec la crise. L'enjeu pour le MAA et de favoriser l'appui aux familles dans cette sortie de crise.

L'augmentation du budget « séjour » est actée, mais la secrétaire générale souhaite un plan d'action de l'ASMA pour voir comment l'ASMA veut aider les agents, avec une communication sur une offre de service globale MAA et ASMA la plus pertinente possible.

Interrogée à nouveau par les organisations syndicales sur le projet d'harmonisation de l'action sociale au niveau des DDI, elle déclare que le MAA a informé le ministère de l'Intérieur que la mutualisation des arbres de Noël et des cadeaux doit se faire en concertation avec les ASMA départementales. Le ministère de l'Intérieur a admis qu'en 2021, la mutualisation était un objectif pas une obligation, et que rien ne se ferait contre l'avis des ASMA départementales.

En outre le projet d'harmonisation du montant des cadeaux se fera dans le cadre d'un alignement par le haut.

4. Bilan de l'activité logement 2020

Armelle Falaschi présente l'activité logement 2020 (voir le document) réalisée au sein du pôle Action sociale par le secteur logement qui comprend, outre Frédérique Renard, cheffe du pôle action sociale, deux agents, Murielle Marquet et Vincent Nguyen, qui aident les agents du ministère à se loger (essentiellement en Région parisienne) en utilisant :

- le parc du ministère (34 logements à Montrouge et 7 à Vanves),
- les 136 logements conventionnés,
- la Bourse interministérielle d'accès au logement des agents de l'État (BALAE) qui a proposé 4160 logements en 2019.

Le pôle dispose en outre d'un parc de 3 logements pour faire face aux situations d'urgence, dont le turn-over est très élevé (durée moyenne d'occupation de 3 mois), mais aucun locataire ne quitte les lieux sans une solution alternative.

Ces attributions de logement se font à l'initiative de l'agent et non de l'administration. L'agent doit actualiser chaque année son dossier sur BALAE.

Une grille de priorisation est utilisée pour effectuer des choix.

Le MAA a décidé de gérer ses logements conventionnés en fonction des flux et non plus des stocks : le ministère réserve un type de logement et plus un logement précis. Les conventions ne portent plus sur de longues durées, mais sur la durée de la location du logement.

Le BASS constate que les attentes des agents vis à vis des logements changent et doit en tenir compte dans la localisation et la taille des logements sélectionnés.

5. Point d'information sur les mutuelles et la protection sociale complémentaire

➤ Complémentaire santé (voir le document)

Servane Gilliers-Van Reysel fait le point sur la complémentaire santé .

Le référencement du MAA et de 7 opérateurs concerne 3 organismes avec des conventions sur 7 ans qui prennent fin le 31 décembre 2023.

Le nombre de souscripteurs a encore augmenté en 2020 pour atteindre 23 000 adhérents dont 6500 retraités.

C'est la mutuelle Harmonie Mutuelle qui a pris plus de 96 % du marché et se voit verser 99,9 % des 600 000 € de transfert de solidarité payés par le MAA. Les autres prestataires AG2R-La Mondiale et GROUPAMA n'ont qu'une activité résiduelle.

Parmi les 3 niveaux de prestation, le niveau 3 (qui assure les meilleures conditions) représente plus de 70 % des contrats.

Le prochain comité de suivi aura lieu en juin 2021 et le MAA bénéficie de l'appui d'un actuaire.

Evolution des tarifs 2021

AG2R et Groupama ont maintenu leurs tarifs.

Harmonie Mutuelle souhaitait une augmentation substantielle des tarifs pour rétablir ses comptes qui accusent un net déficit. En échange d'un transfert de solidarité complémentaire de 150 000€, le ministère l'a convaincue de limiter la hausse de ses tarifs pour la formule 3 à 3 % pour les actifs et 4 % pour les retraités, conjoints et enfants.

➤ Protection sociale complémentaire : participation employeur et régime transitoire

L'ordonnance du 17 février 2021 vise à assurer une convergence entre secteur public et secteur privé dans le domaine de la protection sociale complémentaire (voir le document).

Les principale mesure sont :

- la participation obligatoire de l'État à hauteur d'au moins 50 % aux garanties de santé de la protection sociale complémentaire.
- la participation facultative pour la garantie prévoyance,
- un accord collectif possible pour tout ou partie de ses garanties.

La convention de référencement dure jusqu'au 1^{er} janvier 2024, mais dès le 1^{er} janvier 2022 sera mis en place un régime transitoire de remboursement partiel (15 euros par mois assujettis à l'impôt) des cotisations des agents civils et militaires pour les risques santé. Les travaux sont en cours avec la DGAFP pour définir les modalités de ce remboursement partiel et un groupe de travail sera organisé avec les organisations syndicales.

6. Renouvellement convention cadre nationale relative à la médecine de prévention

Servane Gilliers-Van Reysel présente ce point (voir le document)

La convention avec la MSA a été reconduite le 11 mars 2021 pour une durée de trois ans. Les modalités de tarification ont été revues (seuls sont désormais pris en compte les agents devant faire une visite médicale dans l'année).

Une cartographie de la médecine de prévention dans les différentes structures du MAA va être réalisée.

7. Fonctionnement de la cellule de signalement des discriminations, des violences sexuelles et sexistes et du harcèlement (voir le document)

Armelle Falaschi rappelle que le MAA a été précurseur puisque qu'une cellule de signalement a été mise en place à titre expérimental en 2018.

Elle a connu une première évolution en septembre 2019 avec une externalisation (IAPR (psychologues) et Allodiscrim (avocats)) et un élargissement de son champ d'intervention.

En 2021, le périmètre est désormais très étendu puisqu'il concerne les agents en activité au MAA, mais aussi dans 11 établissements publics sous tutelle (ASP, FAM, ODEADOM, INAO, IFCE, ONF, CNPF) ou d'enseignement supérieur (VetaAgroSup, INESAAE, AgroSupDijon, ENSFEA).

Ces établissements ont désormais accès au prestataire Allodiscrim avec un dispositif de signalement propre à chacun.

Pour les agents, le premier contact a lieu désormais avec Allodiscrim, le soutien psychologique par l'IAPR restant possible sur demande de l'avocat d'Allodiscrim.

La note de service est en cours de révision.

Il y a trois possibilités de contacter la cellule de signalement :

- par internet : allodiscrim.wethics.eu (code : 1881 pour le MAA)
- par téléphone : 01 49 55 82 41
- par courrier : Allodiscrim - 51, rue Bonaparte - 75006 PARIS

L'Alliance du Trèfle s'est félicitée de l'extension du périmètre de la cellule à un grand nombre d'établissements publics qui lève une discrimination entre les agents du MAA : l'accès à la cellule discrimination.

Les organisations syndicales regrettent que l'existence de cette cellule ne soit pas encore très connue (seulement par 45 % des agents selon le baromètre social !) et souhaitent la mise en place d'une campagne de communication.

Nadine Richard-Péjus indique que le dépliant sur la cellule de signalement a été mis à jour et qu'un flash info est prévu. Un retour sur la perception des agents sera fait d'ici 6 mois.

Elle rappelle le volontarisme du MAA de combattre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes et le harcèlement.

8. Restauration collective (voir le document)

L'année 2020 a été très difficile pour les établissements de restauration collective, l'épidémie de Covid les ayant très fortement impactés en provoquant un maintien des charges fixes et des dépenses supplémentaires, dans un contexte de baisse de la fréquentation.

Il a fallu trouver dans l'urgence une alternative à la fermeture du restaurant collectif de Vaugirard et répartir les convives en signant des conventionnements avec 3 structures (ASSP, RIA de l'AGRAF et RIA de la DRIEA), puis opérer une nouvelle répartition après fermeture de l'ASSP.

En 2021, la restauration collective pour les agents de l'administration centrale du MAA concerne 8 restaurants pour les 6 sites du ministère (Varenne-Barbet de Jouy/ Maine/ Lowendal/ Vaugirard/ Le Ponant/ La Défense), dont Le RIA de l'AURI géré par le MAA alors que les 7 autres sont conventionnés afin que le reste à charge soit quasiment identique pour les agents (9 groupes de tarification en fonction de la rémunération).



L'AURI est la vitrine du MAA (cuisine de qualité reconnue, atteinte des objectifs EGAlim, circuits courts (un seul intermédiaire entre le restaurant et le producteur).

Les organisations ont souhaité que le soutien financier du ministère ne faiblisse pas en 2021 pour éviter des fermetures, d'autant plus que, du fait de l'augmentation du télétravail, la ligne budgétaire de la subvention à la restauration des agents est certainement excédentaire.

Pour Nadine Richard-Péjus, il est encore trop tôt pour tirer un bilan 2021 de la fréquentation des restaurants et du soutien à leur apporter.